



## **AVIS PUBLIC**

### **Projet de règlement 619-07-26**

#### **Consultation publique**

**Lundi 10 août 2026, à 19 h**

**Complexe des Seigneuries  
1080, avenue Bergeron  
St-Agapit**

Lors de cette rencontre, ce projet de règlement et les étapes de son adoption seront expliqués et toutes personnes désirant s'exprimer seront entendues.

#### **Pour consulter les documents :**

Le projet de règlement 619-07-26 et l'illustration des zones visées peuvent être consultés au bureau de la municipalité durant les heures d'ouverture normales de travail, dès maintenant.

Vous pouvez également accéder au lien suivant : <http://www.st-agapit.qc.ca> à la section Municipalité /Règlement municipaux.

Donné à St-Agapit, le 16 juillet 2026

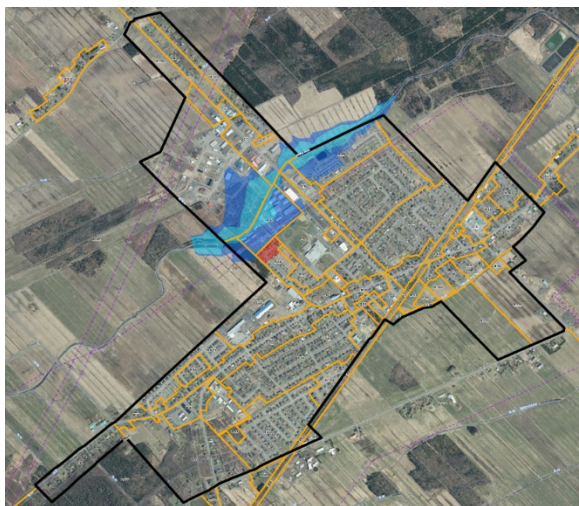
---

Claude Fortin, directeur général et greffier-trésorier

#### **C'est quoi le projet ?**

Ce nouveau règlement discrétionnaire va permettre aux membres du conseil municipal d'adopter des règlements afin de permettre des projets particuliers pour un seul terrain sans l'autoriser dans l'ensemble d'une zone.

Lors de la séance tenue du 6 juillet 2026, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement 619-07-26.





PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE LOTBINIÈRE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

### **AVIS PUBLIC**

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 619-07-26**

#### Règlement n° 619-07-26 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)

Je, soussigné, Claude Fortin, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Agapit, MRC de Lotbinière, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis concernant le règlement numéro 619-07-26 à l'endroit prévu à cette fin au bureau municipal en date du 16 juillet 2026.

Tel que prévu au règlement 458-08-18, adopté le 27 août 2018 par le conseil municipal, je, Claude Fortin, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Agapit, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le règlement numéro 619-07-26 sur le site internet de la Municipalité le 16 juillet 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 16<sup>e</sup> jour du mois de juillet deux mille vingt-six.

---

Claude Fortin, directeur général et greffier-trésorier